**Règlements du Concours de chanson francophone 2017 organisé par**

**La Voix du Vietnam et l’Université de Langues et d’Etudes internationales**

**Article 1**

La radio nationale La voix du Vietnam en partenariat avec l’Université de Langues et d’Études internationales organise le « Concours de chanson francophone 2017 », visant à récompenser les jeunes francophones qui chantent en français.

**Article 2**

Le concours est ouvert à tout public résidant au Vietnam.

**Article 3**

Le concours se déroule en deux étapes :

1. **Présélection :**

Le candidat devra envoyer les documents suivants :

* Un enregistrement au format Mp3 ou Mp4.
* 1 CV du candidat et une lettre en français justifiant le choix de la chanson.
* 1 Formulaire d’inscription téléchargé depuis les sites de VOV5 (vov5.vn / vovworld.vn) ou de l’ULEI.

A l’adresse suivante : *concourschansonfrancophone@gmail.com***avant le 15 octobre 2017, minuit au plus tard**. La date et l’heure de la réception des dossiers font foi.

Tous les dossiers envoyés au-delà du délai seront éliminés.

**Le nombre de chansons enregistrées par un candidat n’est pas limité.**

Les fichiers envoyés doivent être compressés sous un seul nommé : ***[Nom et prénom du candidat] [ville de résidence].rar***

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Après réception, un mél de confirmation d’inscription sera envoyé au candidat.

Tous les enregistrements reçus seront diffusés sur la chaine VOV5 et son site internet tout au long du concours.

1. **Finale :**

Les candidats sélectionnés seront invités à participer à la finale qui aura lieu en Novembre.

**Article 4**

Le jury sera composé d’organisateurs, de musicologues et de représentants de sponsors.

Leurs décisions sont souveraines.

**Article 5**

Plusieurs prix, dont un Premier Prix d’un voyage de 5 jours à Paris sont prévus aux finalistes !